



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 02 octobre 2006

Réf : CRPMCOM060067

LES AUTORUTES DE LA MER SONT-ELLES ENTERREES ?

Au milieu de la phase de consultation publique sur le Livre Vert sur la future politique maritime de l'UE, la **Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM)** vient d'adresser une lettre au Président de la Commission européenne, **José Manuel Barroso** pour lui transmettre son inquiétude sur l'insuffisante prise en compte du transport maritime dans une série de documents récemment adoptés par les institutions communautaires. « *Il nous semblerait contradictoire* » - précise **Claudio Martini**, Président de la Région Toscane (I) et de la CRPM, ainsi que signataire de la lettre - « *que la Commission consacre d'un côté beaucoup de talent et d'énergie à promouvoir à l'échelle mondiale l'Europe de la mer et des océans, et qu'en temps, elle délaisse l'une des politiques sectorielles prioritaires dans ce domaine : celle des transports maritimes* ».

En effet, plusieurs documents publiés par la Commission dernièrement dans le domaine des transports n'incluent pas les **Autoroutes de la Mer** suscitant ainsi des inquiétudes au sein des Régions Maritimes.

Dans l'**Examen à mi-parcours du Livre blanc sur les transports**, les « *grandes* » ambitions de 2001 concernant le report modal depuis la route vers les modes moins polluants « *sont revues à la baisse et le mode maritime n'est pas vraiment encouragé* ». Mais aussi, l'**Examen à mi-parcours du Programme pour la promotion du transport maritime à courte distance**, publié le 13 juillet, indique que les Autoroutes de la Mer sont « *achevées ou pratiquement achevées* ». « *Une telle affirmation* », selon le Président Claudio Martini, « *n'est pas acceptable, puisque cette initiative, a été lancée à juste titre par la Commission en 2001 et intégrée en 2004 au dispositif du Réseau Transeuropéen de Transports* ».

La CRPM est également perplexe sur la nouvelle **Directive Eurovignette** : dans un contexte de raréfaction de la ressource budgétaire communautaire, ces nouvelles modalités de tarification des infrastructures routières pouvaient permettre de cofinancer les Autoroutes de la Mer. « *Mais ceci n'est pas possible* » déclare Claudio Martini. « *Certes les majorations de péage que pourrons appliquer les Etats membres serviront au financement de voies alternatives, mais aucunement sur une Autoroute de la Mer. Et encore, le souhait de la Commission de proposer en 2008 une extension du champ de la Directive Eurovignette aux autres modes que le routier, constitue une autre source d'inquiétude pour nous, puisque ceci réduirait encore les faibles avantages comparatifs du mode maritime dans la concurrence entre les modes* ».

Enfin, la **Proposition de règlement financier du Réseau Transeuropéen (RTE-T)** du 24 mai dernier, suscite aussi de grandes inquiétudes : « *le terme Autoroutes de la Mer n'est même jamais cité, alors que les voies navigables et projets fluviaux le sont abondamment* », dénonce la CRPM dans sa lettre adressée à M. Barroso. Au moment de la codécision sur ce texte, la CRPM interviendra auprès du Parlement européen pour rétablir cette « *visibilité maritime* ». Il leur semble, en effet, pertinent que ce règlement financier prévoit qu'une part des budgets alloués dans la programmation pluriannuelle du budget RTE-T soit dédiée au mode maritime.

Le Président Martini rappelle également que dans le cadre du RTE-T la Commission n'a pas encore nommé de **Coordinateur** pour les Autoroutes de la Mer alors que six coordinateurs ont été nommés pour les transports ferroviaires. « *Le Coordinateur est un animateur, un catalyseur important* », selon le Président de la CRPM. « *Nous avions demandé au Commissaire Barrot qu'un coordinateur soit nommé pour chaque Autoroute de la Mer. Il nous en avait alors accordé un seul pour l'ensemble. Mais aujourd'hui il n'en est rien...* ».



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

« Nous espérons » continue Claudio Martini au nom de la CRPM « qu'à l'occasion d'un Séminaire aux Asturies (ES) prévu pour le début de 2007 sur la politique européenne portuaire, nous pourrions compter sur la présence du Commissaire Jacques Barrot surtout pour entendre un message fort de la Commission d'encouragement au mode maritime face aux interrogations régionales ».

Pour plus d'information, merci de contacter Enrico MAYRHOFER, Directeur en charge de la communication

Tel + 32 2 286 86 60, Fax : +32 2 280 2765, Gsm : +32 486 561 967, E-mail : enrico.mayrhofer@crpm.org

Web: www.crpm.org - www.cpmr.org